



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal  
d'Écublens  
Jeudi 27 juin 2013 à 20h.  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence: M. Germain Schaffner**, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.  
11 personnes excusées:  
Mmes et MM. Jean-Michel Barbey, Alain Blanchoud, Christine Bolatdemirci, Giampiero Corrado, Pascal Favre, Mike Germain, Aitor Ibarrola, Florian Ray Iunius, Luca Rizzo, Christiane Roy Blanchoud, Salvatore Vero.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 30 mai 2013.
3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2012.  
Rapport de la Commission de gestion.
4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.  
Exercice 2012.  
Rapport de la Commission de gestion.
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2012.
6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2012.  
Rapport de la Commission de gestion.
7. Comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS) Chamberonne – Exercice 2012.  
Rapport de la Commission de gestion.

8. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2012.  
Rapport de la Commission de gestion
9. Election du (de la) Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
10. Election du 1<sup>er</sup> (de la 1<sup>ère</sup>) Vice-Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
11. Election du 2<sup>ème</sup> (de la 2<sup>ème</sup>) Vice-Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
12. Election de deux scrutateurs (trices) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
13. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
14. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2013) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
15. Communications municipales.
16. Divers.
17. Discours de M. Germain Schaffner, Président du Conseil.

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire Municipal, M. le Boursier communal, nos Huissiers, le technicien, la presse et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

**M. Jean-Paul Dudt** m'a remis une pétition. Je vous en donne la teneur.  
Cette pétition est en annexe no 1 de ce PV.

### **Au chapitre des représentations :**

Mercredi 19 juin j'ai représenté le Conseil à la traditionnelle sortie des aînés. Par une chaleur caniculaire, plus de 400 personnes ont participé à cette superbe sortie à Broc et j'ai eu l'occasion de faire un discours ce jour-là.

Mercredi 19 juin, toujours, le soir, j'ai participé à l'assemblée générale du Volley Ball Club au cours de laquelle j'ai apporté le message du Conseil communal.

Au chapitre des votations :

### **Résultats des votations fédérales du 9 juin 2013**

Objet no 1 : Election du Conseil fédéral

Electeurs inscrits                      5'237

Taux de participation 36.60%

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Bulletins rentrés | 1'917 |
| Blancs            | 10    |
| Nuls              | 1     |
| Valables          | 1'906 |

|     |       |
|-----|-------|
| Oui | 410   |
| Non | 1'496 |

Objet no 2 : Loi sur l'asile

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Electeurs inscrits    | 5'237  |
| Taux de participation | 36.60% |
| Bulletins rentrés     | 1'917  |
| Blancs                | 43     |
| Nuls                  | 1      |
| Valables              | 1'873  |

|     |       |
|-----|-------|
| Oui | 1'333 |
| Non | 540   |

### **Résultats des votations cantonales du 9 juin 2013**

Objet no 1 : Contrôle de la validité d'une initiative

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Electeurs inscrits    | 5'237  |
| Taux de participation | 36.60% |
| Bulletins rentrés     | 1'917  |
| Blancs                | 118    |
| Nuls                  | 1      |
| Valables              | 1'798  |

|     |       |
|-----|-------|
| Oui | 1'486 |
| Non | 312   |

Objet no 2 : Récolte de signatures (référendum facultatif)

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Electeurs inscrits    | 5'237  |
| Taux de participation | 36.60% |
| Bulletins rentrés     | 1'917  |
| Blancs                | 102    |
| Nuls                  | 1      |

|          |       |
|----------|-------|
| Valables | 1'814 |
| Oui      | 1'509 |
| Non      | 305   |

Objet no 3 : Délai de vacance au Conseil d'Etat

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Electeurs inscrits    | 5'237  |
| Taux de participation | 36.60% |
| Bulletins rentrés     | 1'917  |
| Blancs                | 125    |
| Nuls                  | 1      |
| Valables              | 1'791  |
| Oui                   | 1'682  |
| Non                   | 109    |

Objet no 4 : Cour des comptes

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Electeurs inscrits    | 5'237  |
| Taux de participation | 36.60% |
| Bulletins rentrés     | 1'917  |
| Blancs                | 146    |
| Nuls                  | 1      |
| Valables              | 1'770  |
| Oui                   | 1'667  |
| Non                   | 103    |

### **POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à la large majorité, il y a un avis contraire.

### **POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 30 MAI 2013.**

**M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. **Le PV est accepté à l'unanimité.**

**POINT 3.** Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2012.

Lecture du rapport par le rapporteur de la Commission de gestion, Mme Sylvie Pittet Blanchette.

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge. - Exercice 2012, sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint – Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

#### **Décide**

**D'approuver** les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés concernant l'objet :

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

**POINT 4** - Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne. Exercice 2012.

Lecture du rapport par le rapporteur de la Commission de gestion, Mme Sylvie Pittet Blanchette.

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote les comptes sont acceptés à la large majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Bussigny-près-Lausanne, Ecublens et Echandens ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés concernant l'objet :

Commune de Bussigny-près-Lausanne – Station d'épuration des eaux usées.

**POINT 5** - Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2012.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette** nous dit que pour ces comptes il n'y a pas de rapport.

**Mme Danièle Petoud, Municipale** nous dit qu'il devrait y avoir un rapport. Chaque année on discute de cela. On a accepté la nouvelle convention et elle souhaite nous rappeler la convention qui a été acceptée par le Conseil le 24 février 2011. Préavis 2/2011 – article 9.

« La Commission approuve, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.

Si la Commission refuse leur approbation, elle en communique par écrit les motifs à la Commune de Lausanne; à défaut d'accord, *la Commune de Lausanne* doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le budget et les comptes sont transmis aux municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des conseils communaux. »

**Mme Danièle Petoud, Municipale** nous rappelle que c'est une adoption formelle que le Conseil doit faire à travers un rapport. Elle nous dit aussi que ce n'est pas très grave puisque

de toute façon cette ligne finale des comptes se retrouvent dans les comptes communaux à la ligne 460.3526.04. Elle aimerait nous inciter à prendre l'habitude, comme pour tous les autres comptes qui sont à l'ordre du jour de faire un petit rapport, tant pour le budget que pour les comptes.

**M. Christophe Cartier** nous dit qu'étant membre de la Commission de gestion il pense qu'il faudrait changer ce point du règlement parce qu'il voit mal la Commission de gestion se plonger dans les comptes de la Step de Lausanne et de convoquer les personnes adéquates pour y comprendre quelque chose. A un moment il pense que le Conseil est là pour ratifier ces comptes puisque de toute manière nous n'avons aucune influence à ce niveau-là.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, nous dit que sur le principe M. Cartier a raison et c'est la même chose pour les membres de cette Commission intercommunale qui sont les Municipaux des différentes communes. Il ne faut pas oublier que la Step de Lausanne est financée par Lausanne, que le Conseil communal de Lausanne a une Commission de gestion et que ce sont eux qui vont chercher les informations. Elle croit que c'est déjà au niveau des membres des municipalités, s'ils trouvaient que quelque chose n'allait pas, de le signaler. Elle rejoint M. Cartier que c'est effectivement une ratification que nous devons faire. Mais, si un Conseil communal n'était pas d'accord, il aurait tout loisir de refuser les comptes ou le budget. Au final elle rappelle que les Communes n'ont pas vraiment le choix que d'amener leurs eaux à la Step de Vidy pour l'épuration. On ne peut pas imaginer que nous construirions notre propre step sur notre commune. On a donc peu de marge de manœuvre mais si nous n'étions pas d'accord pour une raison X ou Y il en serait tenu compte et elle serait transmise à la Commission intercommunale pour discussion. Donc, le Conseil a quand même le principe du dernier mot.

**M. Christophe Cartier** reprend la parole pour ne pas mettre en porte à faux la Commission de gestion elle-même. Il reprend l'article 9, mentionné ci-dessus, où il est bien dit que dans ces Commissions sont représentés nos membres de la Municipalité et non pas des Conseillers communaux. A son avis, et après nous avoir relu l'article 9, il pense que ce n'est pas à la Commission de gestion de faire un rapport à ce niveau-là. On vote simplement en Conseil communal ces comptes puisque chacun les a reçus mais il rappelle que la commission de gestion ne pourra jamais rapporter sur ces comptes.

**Mme Danièle Petoud, Municipale** répond que c'est une façon de voir les choses. D'un autre côté nous avons pour chacun des comptes présentés qui sont soumis à l'ordre du jour des représentants de la Municipalité qui sont là pour répondre aux questions de la Commission de gestion. Elle nous rappelle encore une fois que c'est Lausanne qui finance et que nous ne sommes que des utilisateurs du réseau. Si nous ne sommes pas d'accord avec ça, il n'y a aucun souci. Elle aimerait encore poser une question, à savoir, est-ce que nous aurions toujours encore l'intérêt de recevoir ces nombreuses pages documentées, car elle est toujours très surprise d'entendre, que dans d'autres Municipalités ces documents ne sont pas fournis mais ils sont à disposition de ceux qui sont intéressés. En fait, le Conseil communal n'adopte que la ligne qui se trouve dans les comptes et le budget de leur commune mais ils n'ont pas connaissance de tout le détail. Peut-être pourrions-nous faire quelque chose de plus simple si ces documents nous semblent de toute façon ne pas avoir un intérêt particulier.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** propose de passer au vote pour ces comptes.

Au vote, les Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy. - Exercice 2012- sont acceptés à la large majorité, il y a 8 abstentions.

En conséquence :

**Le Conseil communal d'Ecublens VD,**

**vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,**

**ouï le rapport de la Commission chargée de son étude**

**considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**d'approuver** les comptes 2012 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

**POINT 6** - Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS. - Exercice 2012. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par le rapporteur de la Commission de gestion, Mme Sylvie Pittet Blanchette.

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, les comptes sont acceptés à la large majorité, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint – Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

**D'approuver** les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés concernant l'objet :

Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

**POINT 7** - Comptes du Service Défense Incendie et de Secours(SDIS) Chamberonne- Exercice 2012. Rapport de la Commission de gestion.

Lecture du rapport par le rapporteur de la Commission de gestion, Mme Sylvie Pittet Blanchette.

**M. le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Au vote, les comptes sont acceptés à la large majorité, il y a 1 non.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- **vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;**
- **ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

## DECIDE

**D'approuver** les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés concernant l'objet :

SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

**POINT 8** - Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux - Exercice 2012. Rapport de la Commission de gestion.

**M. le Président** propose de procéder comme suit :

1. Ouverture de la discussion sur :
  - le Rapport de gestion de la Municipalité 2012, chapitre par chapitre.
  - les Comptes 2012 par dicastère.
  - le Rapport de la Commission de gestion 2012 sur l'exercice 2012, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion.
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
3. Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2012 et les comptes communaux 2012, le rapport de la commission de gestion et les réponses aux questions par la municipalité, avant de passer au vote.

**M. le Président** demande s'il y a une objection à cette manière de faire ? Ce n'est pas le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur le **Rapport de gestion de la Municipalité 2012**.

- Préambule et Municipalité, pages 1 à 9
- Conseil communal, pages 10 à 24
- Administration générale, pages 25 à 29
- Ressources humaines, pages 30 à 36
- Finances, pages 37 à 39
- Police Ouest lausannois, pages 40 à 42
- Contrôle des habitants et bureau des étrangers, pages 43 à 51
- Feu, pages 52 à 60
- Travaux, infrastructures, domaines et environnement, pages 61 à 78
- Affaires sociales et petite enfance, pages 79 à 87
- Affaires scolaires, pages 88 à 108
- Urbanisme, constructions et mobilité, pages 109 à 125

**M. Daniel Sage** souhaite intervenir sur le rapport des TL. Son intervention figure dans son intégralité en annexe no 2 du présent PV. **M. Daniel Sage** ne s'attend pas à une réponse ce soir sur cette liste de questions assez complexes.

**M. le Président** poursuit la discussion sur les pages 109 à 125.

- Bâtiments, épuration des eaux, développement durable, pages 126 à 134
- Culture, jeunesse, sports, intégration, églises, pages 135 à 156
- Partie intercommunale, pages 157 à 209.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les comptes 2012 par dicastère.

- Administration générale, pages 20 à 37
- Finances, pages 38 à 47
- Domaines et bâtiments, pages 48 à 61
- Travaux, pages 62 à 75
- Instruction publique et cultes, pages 76 à 89
- Police, pages 90 à 95



- Sécurité sociale, pages 96 à 103
- Comptes de fonctionnement par nature, pages 104 à 107
- Tableau résumé des investissements, page 109
- Comptes d'investissement par Direction, pages 111 à 118
- Comptes d'investissement par nature, pages 119 à 124
- Bilans comparés, pages 125 à 133
- Inventaire des titres, page 135
- Inventaire des immeubles, page 137 à 140
- Cautionnements et engagements au 31 décembre 2012, page 141

**M. le Président** passe maintenant aux pages jaunes.

- 1. Introduction
- 1.1. Généralités, page 1

**M. José Birbaum** aimerait revenir sur le point Introduction 1.1. Généralités, al.2.

Notre Municipalité nous dit à la fin du 2<sup>ème</sup> alinéa que le degré d'autofinancement idéal devrait se situer aux environs de 80%. **M. Birbaum** nous rappelle que le degré d'autofinancement c'est le rapport entre la marge d'autofinancement et les investissements qui sont effectués. 80%, cela veut dire que chaque nouvel investissement devrait être financé par les fonds propres à concurrence de 80%. Il estime personnellement très largement exagéré ce chiffre et il tient à le préciser ce soir. Quelle serait l'alternative ? Les amortissements comptables ont été conçus pour ça. Il s'agit donc avec les amortissements comptables de répartir les coûts d'un investissement sur une période donnée qui est définie dans les règles de la comptabilité des communes. Il prend l'exemple sur les actifs administratifs, sauf erreur c'est sur 25 ou 30 ans, ce sont donc des normes plutôt prudentes de répartition des coûts qui sont admis. Donc, lorsque la marge d'autofinancement paie ces amortissements et à son avis, l'exercice est déjà rempli, ce qui veut dire que les comptes de fonctionnement arrivent à subvenir à ce qu'elle a utilisé et amorti des investissements. Là, c'est important, parce que dans les perspectives d'avenir, il ne faut pas imaginer qu'on arrivera à financer le 80% des nouveaux investissements par la marge d'autofinancement.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous dit qu'il entend bien M. Birbaum. Il est vrai que dans le texte on parle de financement **idéal** qui devrait se situer autour de 80%. Il est vrai que le besoin en capitaux tiers par rapport à l'investissement net est dans la comptabilité, et est recommandé. Si on est à 80% on est dans un faible besoin de capitaux tiers. Ensuite, si on est entre 40 et 80 on se trouve dans un besoin modéré à fort en capitaux. Effectivement, quand on se trouve dans une situation inférieure, c'est-à-dire à 40%, on est dans un besoin excessif en capitaux. Effectivement, nous avons la situation idéale et c'est ce que toute commune devrait pouvoir viser et il est vrai que l'on peut aller en dessous. Donc, il y a des études qui ont été faites où nous pourrions nous situer, ils appellent ça des clignotants. Nous avons le clignotant orange lorsque nous sommes effectivement entre 40 et 80% et le clignotant vert lorsque nous sommes à 80%, on est alors dans l'idéal et **M. le Syndic** le conçoit.

- 1.2. Résultats page 2
- 1.3. Aperçu financier, page 3
- 1.4. Fonds de péréquation et facture sociale, pages 4 et 5
- 1.5 Commentaires généraux, pages 6 et 7
- 2. Comptes de fonctionnement
- 2.1. Charges par nature, pages 8 et 9
- 2.2. Revenus par nature, pages 10 et 11
- 3. Investissements, page 12
- 4. Bilan
- 4.1 Bilan synthétique, page 13
- 4.2 Endettement, page 13
- 5. Ratios & indicateurs, page 14
- Détail des crédits complémentaires au budget 2012, pages 17 à 18
- Récapitulation par Direction et résultat, page 19.

**M. le Président** poursuit la discussion avec **le Rapport de la Commission de gestion.**

**M. le Président** donne la parole à **Mme Sylvie Pittet Blanchette** pour la lecture des remerciements et des conclusions du rapport.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette** nous dit qu'elle espère que nous avons eu autant de plaisir à lire le rapport que la Commission a eu à le rédiger. Pour cela, elle ne souhaite pas démarrer avec les remerciements mais avec la lecture des vœux que la Commission de gestion propose cette année. Ensuite, il y a les remerciements et les conclusions du rapport.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** ne souhaite pas froisser la Commission de gestion, mais par rapport aux vœux, il aimerait préciser que bon nombre de vœux sont de la compétence de la Municipalité. Il prend juste un exemple. Tout ce qui concerne l'augmentation de personnel, engagement de personnel, c'est de la compétence de la Municipalité et il y en aurait d'autres. Ce ne sont que des propositions soit, mais il répète comme il l'a déjà dit que la Commission de gestion doit regarder la gestion 2012, faire des propositions mais il y a certains points, et il souhaite insister encore une fois, qui sont de la compétence de l'Exécutif. Il tient toutefois à remercier infiniment la Commission de gestion pour son travail et toute la précision qu'elle a mis dans son rapport.

**M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** passe aux **Réponses de la Municipalité aux questions 1 à 9 de la Commission de gestion** et il ouvre la discussion sur les points 1 à 9.

Pour les points 1 à 6 la discussion n'est pas demandée.

Au point 7, **M. Jorge Ibarrola** aimerait qu'on lui explique la dernière phrase de ce point 7 qui dit : « Le groupe de travail sera convoqué lorsque les ressources seront suffisantes pour suivre régulièrement le projet et le faire aboutir efficacement. » Il a compris qu'il faut des moyens, qui décide des moyens et comment on fait avancer ce dossier.

**M. Didier Lannaz, Municipal** répond que dans le Service de l'urbanisme et de la mobilité il n'y a malheureusement que 3 personnes à plein temps. Il y a une secrétaire, une personne à 100% pour la police des constructions et une personne à 100% pour l'urbanisme et la mobilité. Il doit dire qu'il y a beaucoup de dossiers ouverts et que malheureusement pour les fermer c'est une autre histoire. Ouvrir des dossiers c'est facile, les fermer c'en est une autre. Le plan mobilité est commencé depuis quelques années, on a repris en début d'année passée et puis il s'est rendu compte, puisque c'est son service qui pilote, qu'il n'y avait pas beaucoup de motivation parce qu'on n'avancé pas beaucoup. Alors, faire une réunion tous les 3-4-5 mois pour dire qu'on fait quelque chose, alors qu'en fait et dans la réalité on ne fait pas grand-chose. Il a repoussé cela et il aimerait trouver une fenêtre et puis qu'ils puissent s'y atteler car il y a différents services tout de même, et que l'on puisse dire que maintenant on y va, on fonce, on se donne tant de temps pour le faire. Mais pour le moment et il nous le dit sincèrement, ils n'y arrivent pas. Il peut juste nous donner une comparaison, à Prilly, pour le même service et pour le même nombre d'habitants ils sont 7 et eux sont 3.

**M. le Président** poursuit la discussion sur les points 8 et 9. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** ouvre la discussion générale sur les comptes 2012 et le rapport de gestion de la Municipalité, le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions de la Municipalité avant de passer au vote.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions des comptes 2012 en page 15.

**M. le Président** nous relit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité.

**M. le Président** nous relit les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

**Au vote, la gestion et les comptes 2012 sont acceptés à l'unanimité**

**M. le Président** tient à féliciter et remercier la Municipalité ainsi que MM. Claude Salzmann, boursier communal et Pascal Besson Secrétaire municipal, pour l'excellente qualité des documents remis. Il tient aussi à remercier la Commission de gestion et la Commission des finances pour leur excellent travail.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** souhaite remercier, au nom de la Municipalité, pour la confiance et pour le vote qui a été fait.

**En conséquence :**

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le rapport de la Municipalité sur cet objet ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

**D'approuver** les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés concernant l'objet :

Gestion et comptes communaux.

**POINT 9** - Election du (de la) Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** nous rappelle que le vote se déroule à bulletin secret comme le veut notre règlement.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. Michel Miéville** propose au nom du groupe UDC, la candidature de **M. Cédric Weissert**.

Il rappelle que M. Weissert est un enfant d'Ecublens, qu'il a fait toutes ses classes à Ecublens et qu'il est actuellement directeur de l'agence de la BCV de notre commune.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Résultat du vote:

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Effectif des Conseillers | 64 |
| Bulletins distribués     | 64 |
| Bulletins rentrés        | 64 |
| Nul                      | 1  |
| Blancs                   | 4  |
| Autres                   | 6  |
| Majorité                 | 33 |

**M. Cédric Weissert est élu avec 53 suffrages** et les applaudissements de la salle saluent cette élection.

**M. Cédric Weissert** remercie pour la confiance témoignée. Comme l'a dit M. Miéville, étant un enfant d'Ecublens c'est d'autant plus un honneur de représenter le Conseil pendant cette année de législature et il espère être à la hauteur des attentes et il remercie pour le soutien.

**POINT 10** - Election du 1<sup>er</sup> (de la 1<sup>ère</sup>) Vice-président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** nous rappelle que le vote se déroule à bulletin secret comme le veut notre règlement.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. Hans-Peter Guilbert** propose au nom du Groupe Forum, la candidature de **M. Jean-Claude Merminod**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

Résultat du vote:

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Effectif des Conseillers | 64 |
| Bulletins distribués     | 64 |
| Bulletins rentrés        | 64 |
| Nul                      | 0  |
| Blancs                   | 3  |
| Autres                   | 2  |
| Majorité                 | 33 |

**M. Jean-Claude Merminod est élu avec 59 suffrages** et les applaudissements de la salle saluent cette élection.

**M. Jean-Claude Merminod** remercie de la confiance qui lui est faite et il nous souhaite tout de bon.

**POINT 11-** Election du 2<sup>ème</sup> (de la 2<sup>ème</sup>) Vice-Président(e) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** nous rappelle que le vote se déroule à bulletin secret comme le veut notre règlement.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. José Birbaum**, au nom du Groupe PLR+ID propose la candidature de **Mme Anne Guyaz**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

**M. le Président** demande à nos Huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

**Résultat du vote**

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Effectif des Conseillers | 64 |
| Bulletins distribués     | 64 |
| Bulletins rentrés        | 64 |
| Nul                      | 0  |
| Blancs                   | 12 |
| Autres                   | 6  |
| Majorité                 | 33 |

**Mme Anne Guyaz est élue avec 46 suffrages** et les applaudissements de la salle saluent cette élection.

**Mme Anne Guyaz** remercie pour son élection et la confiance témoignée ce soir. Elle se réjouit de découvrir ces nouvelles tâches au service du Conseil communal.

**POINT 12-** Election de deux scrutateurs (trices) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. Pierre Zwahlen**, au nom du Groupe PSIG, présente la candidature de **M. Pascal Conti**.

**M. Hans-Peter Guilbert**, au nom du Groupe FORUM, présente la candidature de **M. Stéphane Schlatter**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

**M. le Président** propose d'élire ces 2 candidats par acclamations.

Les applaudissements saluent ces 2 élections.

**POINT 13-** Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. Nicolas Morel**, au nom du Groupe VERTS, propose la candidature de **M. Michele Perlini**.

**M. José Birbaum**, au nom du Groupe PLR+ID, propose la candidature de **M. Gérald Lagrive**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

**M. le Président** propose d'élire ces 2 candidats par acclamations.

Les applaudissements saluent ces 2 élections.

**Point 14** - Nomination de la Commission de gestion (exercice 2013) – 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

**M. le Président** attend les propositions.

**M. Pierre Zwahlen** propose au nom du **Groupe PSIG**, les candidatures de Mme et MM.

**Sylvie Pittet Blanchette – Daniel Sage – Franck Archinard.**

**M. Hans-Peter Guilbert** propose au nom **Groupe FORUM**, les candidatures de MM.

**François Chapuis – Christophe Cartier – Alfonso Izzo.**

**M. Charles Koller** propose au nom du **Groupe VERTS**, la candidature de **M. Nicolas Morel.**

**M. José Birbaum** propose au nom du **Groupe PLR+ID**, les candidatures de Mme et MM.

**Christine Meyer - Favey – Florian Ray Iunius – Salvatore Vero.**

**M. Michel Miéville** propose au nom du **Groupe UDC**, la candidature de **M. Alain Blanchoud.**

**M. le Président** nous informe qu'il y a 11 candidats pour 11 postes et il nous propose une élection par acclamation. Les applaudissements saluent ces élections.

**POINT 15** – Communications municipales.

Avant de passer aux communications municipales, **M. le Président** donne la parole à **Mme Pascale Manzini, Municipale** qui souhaite faire une intervention suite au communiqué de presse relatif à la garderie Vanille chocolat dont nous avons reçu l'information. Cette intervention est relatée dans son intégralité ci-dessous.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous pu prendre connaissance du communiqué qui a été envoyé à la presse ce lundi soir dernier. Ce communiqué faisait suite à la décision des 3 municipalités membres de l'Ajesol de reprendre l'activité des garderies Vanille Chocolat gérée par l'Association créative des garderies Vanille Chocolat.

En automne dernier une éducatrice est venue nous signaler que la directrice comptait ouvrir une autre garderie privée pour y accueillir certains des enfants déjà accueillis à Vanille Chocolat Chavannes. Cette dame devait reprendre les rênes de cette garderie privée.

Elle s'est vite rendue compte que selon le listing des enfants quelque chose clochait. Elle a pris note de la liste des enfants supposés rejoindre cette nouvelle garderie privée puis est venue nous voir. Nous avons pu tout de suite constater que ces enfants étaient bien présents à la garderie mais ne figuraient pas dans nos fichiers de facturation de l'AJESOL.

Avec l'aide de l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants cantonal) nous avons pu pénétrer dans la garderie pour y faire le constat nous-mêmes. Il s'en est suivi une plainte pénale et la dénonciation de la convention qui liait les garderies Vanille chocolat à l'AJESOL avec effet au 28 février. Afin de ne pas préjudicier le personnel et les familles, l'AJESOL a donc décidé de reprendre la gestion financière des garderies afin que l'argent versé par la FAJE et par nos communes à titre de subsides aux places d'accueil soit correctement utilisé pour la gestion courante de la garderie jusqu'au 31 juillet 2013.

Pendant cette tutelle, l'AJESOL a pu se rendre compte que des factures de charges sociales AVS et deuxième pilier des employeurs étaient impayées. Pour les charges AVS il s'agit en fait d'un décalage d'une année de charges depuis la rentrée des garderies dans le réseau. Il était

alors difficile pour l'AJESOL qui voyait que les charges annuelles du personnel étaient réglées chaque année de se rendre compte de ce décalage.

De plus l'association créative des garderies Vanille Chocolat se faisait aider par une fiduciaire pour sa comptabilité.

Depuis deux ans, l'AJESOL fait procéder à un contrôle des comptes des garderies membres par sa propre fiduciaire. C'était le tour des garderies Vanille Chocolat que nous avons choisi de faire contrôler en dernier puisqu'elle disposait déjà d'un contrôle par une fiduciaire.

Malheureusement nous avons dû nous rendre compte que ces garderies ont été gérées en dépit du bon sens par des personnes peu scrupuleuses.

Si les Municipalités ont mis un certain temps à se décider c'est parce qu'elles ont voulu évaluer toutes les possibilités qui s'offraient à elles pour la poursuite de l'accueil des enfants dans ces 59 places.

Aidée par un avocat spécialiste en droit du travail, le comité de l'AJESOL et les Municipalités ont dû se rendre à l'évidence qu'il n'y avait pas d'autre choix que d'abandonner les garderies avec ses 30 employés et des plus de 90 enfants accueillis à leur triste sort et ainsi perdre 59 places subsidiées pour la population des communes membres, ou de reprendre les structures. Au vu de l'importance du nombre de places (30% du réseau), il était important de pouvoir assurer la pérennité de ces places.

Il est de plus difficile à envisager que d'autres entités privées se risquent à reprendre ces places dans la mesure où le Code des obligations par son article 333, oblige le repreneur à s'acquitter des charges liées au personnel.

La solution trouvée est donc que l'AJESOL, qui est aussi une association, reprenne les contrats de travail sous l'angle privé en attendant les décisions des législatifs de Chavannes et d'Ecublens pour la communalisation de ces structures.

Pour Ecublens il s'agit d'une structure sise au chemin du Suchet dans un appartement qui a été aménagé pour accueillir cette garderie. Elle dispose de 22 places d'accueil soit 5 bébés, 7 trotteurs et 10 grands selon la classification SPJ de l'accueil de jour des enfants. Son budget actuel est de 650'000 francs environ dont il faudra déduire 20% d'aide pour la masse salariale pédagogique et les paiements de la prestation par les parents. Il est prévu de reprendre tout le mobilier et les actifs selon une convention que nous sommes en train d'établir pour signature par les responsables de l'association créative des garderies Vanille Chocolat. Il est cependant important de dire que l'incidence sur le budget de la petite enfance de la commune d'Ecublens ne sera pas trop importante puisqu'il ne s'agit pas de création de nouvelles places. De plus en reprenant la structure avec tout son équipement, il n'y a pas de dépenses liées au démarrage. Tout au plus la structure sera mieux gérée en termes d'efficacité.

Pour votre information, les charges AVS et du personnel non payées à 190'000 francs. L'AJESOL possède un fond de démarrage de 100'000 francs dans lequel elle pourra puiser pour les frais d'avocats et de remboursement de ces dettes de charges sociales. L'AJESOL a fait appel à la Faje pour savoir dans quelle mesure elle pourrait nous apporter une aide mais pour l'instant il nous a été répondu que cela n'entre pas dans ses compétences légales. Par contre l'Office accueil de jour des enfants est prêt à nous donner le coup de main nécessaire pour ce qui concerne les autorisations et les dotations en personnel.

Cette charge de démarrage sera partagée solidairement par les trois communes membres de l'AJESOL selon la clé de répartition au nombre d'habitants. A noter que Saint Sulpice reste solidaire de cette charge alors qu'elle ne reprend pas la gestion des structures.

Un préavis pour cette reprise vous sera proposé fin septembre.

Par la présente je tiens à remercier le personnel communal d'Ecublens qui est en charge de la gestion à l'AJESOL pour tout le travail qu'il fournit dans la précipitation et sans compter son temps.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les Communications municipales point par point.

**Point 1** la discussion n'est pas demandée.

**Point 2 M. Jean-Paul Dudt** demande la parole. Son intervention dans son intégralité est relatée ci-dessous.

J'aimerais d'abord remercier Municipalité de sa réponse à mon vœu.

J'aimerais aussi rappeler la pétition munie de 38 signatures de Conseillères et Conseillers communaux – soit la majorité qualifiée du CC, et provenant de tous les groupes du Conseil.

La pétition demande à la Municipalité d'intervenir auprès des magasins sis sur la commune afin qu'ils installent des containers près de leurs points de vente pour permettre aux habitants d'y retourner leurs emballages plastiques. Et qu'à défaut, la déchetterie municipale mette à disposition des containers pour les déchets plastiques ménagers, comme c'est le cas dans nombre de communes environnantes.

J'ai choisi voie de la pétition au lieu d'une motion, car la réponse demandera moins de travail à l'administration. Mais si rien ne devait se faire, il faudra bien envisager une motion.

Car la situation actuelle n'est pas satisfaisante, et la population râle :

- En effet, avant l'introduction taxe au sac, la déchetterie collectait tous les plastiques. Et à peine la taxe introduite, les conteneurs ont disparu de la déchetterie. Vous comprendrez que les gens se sentent floués !
- Par ailleurs, il est indéniable que la collecte des plastiques mous améliorera la qualité des déchets valorisés.
- Les gens ne comprennent pas non plus pourquoi certains plastiques ne sont pas acceptés à la déchetterie, et qu'on leur demande de les amener au Bochet.

Par contre, il n'y a – à mon sens – aucune raison que la déchetterie accepte le PET, qui est repris sans autre au centre commercial. Refuser le PET libérerait par contre de la place pour un conteneur à plastique mou.

En conclusion, j'aimerais demander à la Municipalité si elle compte aller dans le sens de la pétition, à savoir intervenir auprès des commerces pour les inciter à reprendre leurs déchets plastiques, ce qui les motivera aussi à moins en produire. Si une telle intervention devait être fructueuse, la récolte du plastique mou par la déchetterie deviendrait alors évidemment superflue.

Je remercie par avance la Municipalité de son intervention auprès des commerces locaux.

**M. Christian Maeder, Municipal** remercie M. Dudt de profiter de la réponse à son premier vœu pour ouvrir le débat sur la pétition qui a été annoncée ce soir. Il est surpris qu'on en parle, puisque la pétition sous-entend que cet objet devra être porté à l'ordre du jour d'un prochain Conseil pour la mise en place d'une Commission qui va devoir statuer sur cette pétition, à savoir si elle est tout simplement classée ou si on lui donne une suite. C'est peut-être la voie citoyenne mais en tous les cas ce n'est pas la plus rapide pour obtenir des réponses. M. Maeder va répondre maintenant et ça permettra soit de débloquer la situation et peut-être même voir même le retrait de cette pétition car il a quelques éléments intéressants pour nous convaincre, sinon on laissera la procédure aller selon la voie de la pétition et il va nous dire ce qu'il y a à dire sur ces plastiques et nous attendrons l'automne pour discuter de cette pétition. C'est vrai que les collectivités doivent faire pression sur les commerces et les grands distributeurs pour que ces derniers récoltent et mettent en place des systèmes de récolte des déchets qu'ils produisent et génèrent. Il n'est pas convaincu, mais la Municipalité peut le faire, que chaque commune doive le faire à titre individuel. Ils ont plutôt l'intention d'interpeller les périmètres de gestion qui sont beaucoup plus influents comme Valorsa, comme Gedrel, comme Strid pour que cette pression sur les commerçants soit plutôt le fait d'un groupement de communes. Mais rien n'empêche la Municipalité d'Ecublens d'écrire à la Direction de Migros qui se trouve sur notre territoire ou d'écrire à la Coop puisque nous avons ces 2 grands magasins et ensuite d'écrire également à d'autres commerçants qui pourraient mettre en place des systèmes de récupérations. Il privilégierait plutôt la première solution, soit d'inciter Valorsa à le faire mais il pourrait très bien entrer dans la perspective de le faire nous mêmes. Il n'est pas certain qu'il faille tellement tirer l'oreille aux magasins. Récemment, il a pu assister à une journée de séminaire sur les déchets à Lausanne et il y avait des gens de Migros-Suisse. Il a pu apprendre que Migros participe à un programme qui s'appelle Génération M et dans le cadre de ce programme, ils ont des actions écologiques très intéressantes et ils se positionnent comme étant des commerçants respectueux de l'environnement. Dans ce cadre-là, ils ont des objectifs précis et ces objectifs sont justement la récupération des plastiques dans les

commerces et la mise en place de cette récupération systématique dans toutes les Migros de Suisse doit se faire dans le courant de cette année et au plus tard jusqu'en 2014. Donc tout cela est en train de se mettre en place et il souhaiterait que les Communes n'aillent pas trop vite en besogne. Parce que si nous mettons en place par substitution des systèmes pour récolter ces déchets, une fois que ce sera mis en place c'est très difficile de faire comprendre à la population que l'on ne veut plus prendre parce que ce sont les commerces qui doivent le faire. On voit et vous l'avez dit avec le PET, on ne devrait plus prendre le PET et on aurait jamais dû le mettre dans les Ecopoints, d'ailleurs cette analyse vient d'être faite avec la Municipalité et ils ont pris une décision récemment c'est que les containers à PET des Ecopoints Bochet et Pontet seront retirés à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Par contre, ils ont rajouté des bennes à l'Ecopoint du Pontet tout récemment, 2 bennes pour le plastique dit dur, bouteilles, shampoing, lessive etc. donc on fait déjà ceci, on récupère ces plastiques. Maintenant il reste le plastique mou. Aujourd'hui il n'y a pas de filière établie. Il y a 2 sortes de plastiques mous, celui qui a été sali par des aliments et qui est donc impropre à une revalorisation en plastique, il doit être brûlé, donc il sera revalorisé par de l'énergie thermique qui servira peut être à faire du courant etc. Donc, le plastique de consommation alimentaire ne sera pas récupéré et il imagine qu'à l'avenir non plus. Reste le plastique souple des emballages de bouteilles, les 6 packs de pet. Ce plastique-là est intéressant et pourra être récupéré, c'est ce type de plastique souple ou mou qui se récupère d'ailleurs à Media Markt, déchetterie intercommunale. Ils envisagent d'introduire une récolte de ce plastique à la déchetterie communale à l'occasion de sa transformation. Mais il rappelle que si les commerces le font, ils n'auront pas besoin de le faire eux-mêmes. Ce sont les réponses qu'il peut nous apporter aujourd'hui, il peut vivre avec cette pétition, il y sera répondu et il y aura la nomination d'une Commission du Conseil qui va l'étudier mais les éléments qu'il nous a donné ce soir devraient être suffisamment convaincants pour comprendre que la Municipalité est attentive et qu'elle met en place ce qui peut l'être et qu'il faut vraiment faire attention à ne pas se substituer, en croyant bien faire pour la population en se substituant aux commerces qui de toute façon vont le faire. Si Migros se profile en un commerce plus écologiste que la Coop, la Coop va suivre car il y aura une concurrence là-dessus. Donc, il ose dire « hâtons-nous lentement » et n'allons pas faire l'erreur de prendre à notre charge les déchets qui finalement doivent être pris en charge par les commerces. L'objectif de M. Dudt c'est que les commerces les récupèrent et M. Maeder nous dit qu'il a le même objectif. Donc, il fait attention de ne pas aller trop vite et de ne pas se substituer à ça. Pourquoi on prenait les plastiques souples à la déchetterie et dès qu'on a mis le cornet poubelle payant on n'a plus pris les plastiques souples. Auparavant, on les prenait car les gens les amenaient, mais à l'époque, l'année dernière, on aurait dû leur dire de repartir avec car de toute manière ça va à la poubelle. Il pense qu'ils n'ont pas été suffisamment clairs dans la communication. On leur a dit mettez-les dans ce container mais ce container c'était la poubelle. On pouvait le faire tant que les sacs n'étaient pas payants mais depuis les sacs payants on ne peut plus dire aux gens de mettre dans ce container qui contient aussi un sac payant. Il aurait fallu à la déchetterie dire à l'époque que dans ce container ce sont des cornets plastiques qui se brûlent et qui doivent être détruits par incinération, il faut reprendre chez vous et nous n'aurions pas dû rendre ce service aux gens avec ce container à ordures qui était là à la déchetterie. Il reconnaît que c'est une petite erreur qui a été faite pour rendre service.

**M. le Président** poursuit la discussion avec le point 3.

**M. Frédéric Hubleur** souhaite remercier la Municipalité de nous tenir au courant de l'avancement de ces plans de quartiers, c'est intéressant de voir que ça avance. Maintenant, il aurait apprécié d'avoir un peu plus d'informations, il pense qu'au stade où en sont les discussions on pourrait avoir des idées des ordres de grandeur de surfaces qui seront prises en compte, des proportions d'activités de logement où autres qui viendront dans ces plans de quartiers afin de se faire un peu une idée, peut-être même envisager une information à la population pour éviter de possibles recours ou autres. On a vu récemment que toutes les questions de densification posaient pas mal de problèmes dans différentes communes. Il serait heureux d'avoir un peu plus d'informations.

Il souhaite aussi revenir sur la fin et le règlement général pour la perception d'une taxe pour les dépenses d'équipements communautaires. Les équipements communautaires sont tous les équipements qui ne sont pas obligatoires, type canalisations et routes, c'est tous les équipements qui dépendent d'un quartier, ça peut être des écoles, des places de jeux etc. et il est surpris que la Commune d'Ecublens semble se diriger vers le système d'un règlement qui



soit appliqué systématiquement et de manière identique pour les différents plans de quartiers. Il aimerait savoir si les autres pistes utilisées dans les autres communes ont été évoquées, faire un règlement par plan de quartier ou alors un bout de règlement général puis compléter par des règlements par plan de quartier, ceci pour la simple et bonne raison qu'en fonction des différents plans de quartiers et des différents équipements qui en dépendent, on pourrait faire varier et non pas se tenir à un règlement fixe et identique pour tout le monde. Des exemples types, certains quartiers pourraient valoir la peine d'envisager une place de jeux et d'autres pas, on pourrait aussi imaginer que dans certains quartiers les propriétaires fassent une partie de logements d'utilité publique, donc un rendement plus faible pour eux et dès lors diminuer le montant de la taxe afin de ne pas trop les charger. Il aimerait savoir si l'option de plusieurs règlements a été étudiée et sinon si ce serait possible de le faire.

**M. Didier Lannaz, Municipal** répond qu'en ce qui concerne « Croset-Parc » ils ont demandé à la Commission consultative de l'urbanisme d'étudier avec eux ce plan de quartier, donc ils sont au courant des pourcentages de logements, des pourcentages d'activité mais pourquoi pas essayer de vous mettre cela dans une autre Communication municipale. En ce qui concerne « La Brûlée » nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur une convention. Donc jusqu'à maintenant on procédait par convention et cela n'a jamais posé de problème jusqu'à maintenant. Avec ce plan de quartier nous avons de gros problèmes. Nous avons la loi avec nous qui nous dit que si nous n'y arrivons pas, nous pouvons percevoir une taxe pour les dépenses d'équipements communautaires. Donc c'est ce qu'ils vont faire mais pour l'instant ce n'est pas encore fait, ils sont en train de le faire. Ils ont reçu du Canton, enfin, un règlement type. Jusqu'à maintenant ils n'avaient rien et tous ceux qui ont fait cela jusqu'à maintenant, plusieurs communes se sont fait rebouter. Ils en avaient tous un peu marre de se faire rebouter jusqu'à ce qu'il a appris que Crissier avait pris le taureau par les cornes et avait réussi à passer son règlement. A partir de là, il a demandé au Syndic Michel Tendon s'il pouvait étudier ce règlement et la réponse était qu'il n'y avait pas de problème et le Canton, à peu près en même temps, nous a envoyé un règlement type que nous allons étudier. Donc, pour le moment il n'y a encore rien de fait mais de toute façon on va l'appliquer.

**M. Frédéric Hubleur** dit que concernant les conventions on part avec la nouvelle loi et, sauf erreur les conventions n'ont pas de base légale et ne peuvent plus être mises en place, qu'on arrive à se mettre d'accord ou pas avec un propriétaire. Il lui semble qu'il faut de toute façon établir un règlement. Maintenant par rapport au règlement cantonal il y a plusieurs avis de droit qui stipulent qu'il n'est pas toujours bon ni applicable. Les règlements types cantonaux dans certains domaines sont bons et dans d'autres moins et d'ailleurs, sauf erreur, le règlement type fourni par le Canton stipule à la fin que même si on choisit le règlement type, il se peut que le règlement communal soit ensuite refusé par le Canton. C'est encore très flou au niveau juridique et certains avis de droit le montrent. M. Lannaz a cité Crissier, il trouve très dommage que Crissier ait extrêmement limité la liste des équipements communautaires pris en compte, typiquement pour eux il n'y a que les écoles et l'accueil pré et parascolaire et les transports publics, aucune mention de jeux, de terrain de sport ou autres. Tout cela est bien dommage et de ce point de vue-là avoir des règlements spécifiques par plan de quartier serait beaucoup plus intéressant et il y a d'autres communes comme Romanel, comme Morges qui justement ne fonctionnent pas de la même manière que Crissier et qu'il serait bon d'étudier avant de se décider pour une des voies qui n'est peut-être pas la bonne.

**M. le Président** poursuit la discussion toujours au point 3, puis point 4, 5 6 et 7.

Au point 7, **M. Jean-Paul Dudt**, n'est pas sûr de bien comprendre les enjeux de ce point là. D'après ce qu'il a compris il s'agit de trouver des critères d'indexation des données qui doivent être classées et ces critères qui doivent être prédéfinis avec précision et de manière uniforme pour l'ensemble des services communaux. Ce qu'il ne comprend pas c'est pourquoi les types des documents à classer devraient être différents à Ecublens que dans une autre commune ou du moins dans une autre commune de taille semblable. Pourquoi faut-il réinventer la roue pour Ecublens, est-ce que nous ne pourrions pas prendre le type de classification d'autres communes, le document cite par exemple Bussigny. Pourquoi faut-il donner un mandat à quelqu'un pour redéfinir un principe des classements des documents communaux.

**M. Michel Farine, Municipal** répond qu'en fait le plan de classement est là pour éviter de réinventer quelque chose propre à notre Commune. La Société qui s'occupe de ce plan de

classement a une expérience de plusieurs dizaines, voire même centaines, si on compte la Suisse alémanique, d'exemples et de références. Ce que l'on va faire, c'est que nous devons faire exactement dans le cadre des communes, c'est-à-dire que nous allons reprendre des chablon, des plans de classements et des indexations pour préparer notre gestion électronique des documents qui soit immédiatement utilisable et avec de bons critères. On ne réinvente rien justement et ce petit mandat est un tout petit mandat de quelques semaines, et c'est justement pour nous aider à mettre cela en place. Dans la Commune il n'y a aucune compétence ni connaissance et pas de possibilité de le faire. On le sera après mais avant on ne l'est pas, on n'a pas de chef de service, on n'a pas de service informatique, on est obligé de demander des mandats et c'est justement ce qui avait été décidé il y a quelques années, c'est d'éviter d'avoir du personnel interne pour faire ça et de mandater des sociétés spécialisées pour ce type d'activité.

**M. Daniel Sage** aimerait savoir si cette gestion des documents concerne aussi les documents manipulés par le Conseil communal comme les rapports des Commissions et tous les comptes etc.

**M. Michel Farine, Municipal** répond par l'affirmative mais peut-être pas tous les documents, mais une partie des documents feront partie de la gestion électronique de la Commune.

**M. le Président** poursuit la discussion au point 7, puis au point 8.

**M. Christophe Cartier** se réfère à la page 5/6 au 3<sup>ème</sup> paragraphe, il est dit que le seul point négatif pour l'instant est l'absence de local attribué au groupe 55+ au Centre socioculturel (comme cela est le cas pour les jeunes). Il s'étonne un peu que nous n'ayons pas de local. Pourquoi ne pas envisager des plages horaires le matin pour les 55+ dans le local des jeunes ce qui permettrait d'avoir aussi accès aux petites cuisines. Dans le paragraphe suivant il est noté que la Municipalité se penche sur cette démarche et essaiera de trouver une solution qui répondra au mieux à cette préoccupation. Pour lui et selon ses informations il semblerait que la Municipalité envisageait déjà d'envoyer les 55+ au chemin de la Forêt. Alors, qu'en est-il ?

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond que la Municipalité n'envisage pas d'envoyer les gens au chemin de la Forêt, elle aurait eu un local disponible au ch. de la Forêt mais effectivement cet endroit n'a pas l'air de plaire aux 55+ car ils souhaiteraient être plus centrés. et donc il faudra trouver une autre solution. Les 55+ souhaitent avoir une salle pour eux où ils peuvent avoir leurs affaires et où ils peuvent faire leurs activités durant la journée. Partager avec le centre de jeunes c'est un peu difficile parce que le centre de jeunes a aussi des activités par moment qui sont durant la journée, ce n'est pas le même équipement et le centre de jeunes est peut être appelé à étendre ses activités avec le temps. Actuellement, on a pu voir dans le programme qu'ils font des occupations dans le réfectoire les après-midi, mais cela va devenir quelque chose de plus compliqué dès lors que l'APEMS va accueillir ces 3 groupes d'enfants et aura besoin de plus de place. Donc il y a une certaine concurrence et c'est vrai que parfois c'est amusant de les entendre dire qu'il n'y en a que pour les jeunes.

**M. le Président** poursuit toujours au point 8, puis 9 et 10.

**M. Michele Mossi** s'étonne à la fin des Communications municipales de ne pas trouver une réponse à une question qu'il a posée lors de la dernière séance. La question concernait l'installation, qu'il espère imminente, de casiers au collège du Pontet.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond qu'il est prévu de passer un préavis au mois de mai 2014 en vue d'avoir les casiers opérationnels à partir de la rentrée scolaire de l'année prochaine, cette année on s'occupe des clés.

**M. le Président** poursuit la discussion sur les Communications municipales, elle n'est plus demandée, elle est close.

## **POINT 16** – Divers.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les Divers.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette** souhaite déposer un vœu à l'attention nouveau Président du Conseil. Ce vœu figure en annexe 3 du présent PV.

**M. Michele Mossi** souhaite déposer une motion intitulée « Pour une véritable Commission d'Urbanisme ». Cette motion est en annexe 4 du présent PV.

**M. Christophe Cartier** souhaite déposer une interpellation qui a pour titre « Moyens prioritaires des véhicules de secours pendant la nuit ».

Cette interpellation figure en annexe 5 du présent PV.

**M. Michel Farine, Municipal** répond à M. Cartier que lui aussi se fait parfois réveiller comme tout citoyen habitant sur la Commune. Il n'a pas le règlement en tête et il ne peut pas donner une raison précise maintenant et il répondra par la voie des Communications municipales. Il peut nous dire qu'il y a un règlement très précis et une part de responsabilité pour des policiers ou pompiers qui passeraient sans sirène et qui auraient un accident. Il nous communiquera ce règlement pour la prochaine fois.

**Mme Anne-Claude Studer, Municipale** souhaite nous donner 2 informations.

La première concerne le petit flyer que nous avons sur nos tables au sujet du cirque KIKKULI.

Il s'agit d'un spectacle avec des chevaux mêlant cirque, théâtre et qui est organisé par le service de la Culture d'Ecublens avec la compagnie Shanju qui est basée à Ecublens à la Garance. Elle nous conseille de venir nombreux et de faire de la promotion autour de nous pour ce spectacle.

La deuxième concerne les félicitations pour la promotion du FC – Ecublens en 2<sup>ème</sup> ligue. Un grand bravo à l'équipe. Nous avons un entraîneur assistant et un joueur dans la salle. Merci de transmettre encore les félicitations aux joueurs et une bonne saison 2013-2014.

**M. le Président** poursuit la discussion, dans les divers, elle n'est plus demandée, elle est close.

**POINT 17 –** Discours de M. Germain Schaffner, Président du Conseil.

Ce discours est en annexe 6 du présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président**, clôt la séance.  
Il est 22h25

Ecublens, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées